

On bladiou qu'a z'u lo subliet copâ âo tot fin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 27

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sous le tunnel.

Aux sons harmonieux de l'orgue, précédée des deux Suisses chamarrés d'or, qui, la hanche au poing, marchaient à pas comptés, mademoiselle Edmée Montigny s'avancait au bras de son père dans la grande nef de l'église de la Trinité.

Tous les fronts s'inclinaient sur son passage, et, gentiment, elle rendait le salut, très émue, mais charmante sous son voile de tulle blanc.

— Notre petite mariée est vraiment ravissante, dit une jeune dame à sa voisine, quand le cortège eut pris place dans le chœur. Cette toilette lui sied à ravir...

— Oui, les fleurs d'oranger piquées au corsage et semées sur la robe produisent un gracieux effet.

— Savez-vous comment s'est fait le mariage ?

— Non ; mais vous, sa cousine, vous devez être au courant de l'histoire.

— Certes ; du reste, elle est assez étrange et là voici :

« A la gare Saint-Lazare, le dernier dimanche de janvier, par une belle journée tout ensoleillée, d'autant plus agréable que nous sortions de ce vilain hiver, monsieur et madame Montigny et leur fille, la jolie blonde qui vient de passer devant nous, prirent place dans un compartiment de seconde classe, pour se rendre au Jardin d'acclimatation.

» Trois personnes occupaient déjà les banquettes ; une vieille dame et deux jeunes gens. Les voyageurs à peine installés, le train s'ébranla dans la direction du Bois de Boulogne.

» Une fois engagé sous le tunnel des Batignolles, l'obscurité devint complète et, au moment où on s'y attendait le moins, trois gros baisers sonores retentirent à deux reprises différentes !

» Quand les wagons reparurent à la lumière, Edmée était rouge comme une pivoine et son voisin de droite, gentil garçon, à la tournure élégante et à la mise soignée, paraissait singulièrement embarrassé.

» Monsieur Montigny le toisa d'un regard courroucé, et le malaise visible du pauvre monsieur n'était pas de nature à calmer la colère que le père de famille sentait gronder dans son sein.

» Tout le monde descendit à l'avenue du Bois de Boulogne. En franchissant la porte de sortie, monsieur Montigny toucha du doigt l'épaule du jeune homme et lui dit :

— » Votre nom, s'il vous plaît !

— » Pourquoi cette demande ?

— » Je désire le connaître...

— » Jules Salverre.

— » Monsieur Jules Salverre, vous êtes un insolent...

— » Monsieur !...

— » Et vous méritez une correction pour votre inconvenance...

» Ces mots à peine prononcés, sa main s'abattit retentissante sur la joue de monsieur Salverre.

» Les dames, très émuës, intervinrent aussitôt. Leur présence eut le don de calmer les adversaires, et, sans autre altercation, ces messieurs échangèrent leurs cartes.

» Un témoin, le second jeune homme du compartiment, avait assisté à cette scène.

» D'abord stupéfait de l'incident, devant

ses conséquences éventuelles, il n'hésita pas à intervenir.

— » Monsieur, dit-il, en s'adressant à M. Montigny, vous venez de commettre une déplorable erreur... Vous avez imputé, à tort, à un innocent la plaisanterie, d'un goût douteux, dont je me suis rendu coupable au passage du tunnel...

— » Vous, monsieur ?

— » Parfaitement. Je n'ai su résister au malin plaisir de jouer ma mauvaise farce, en laissant planer le soupçon que l'un de nous avait été assez osé pour mettre à profit l'obscurité et embrasser mademoiselle... Il n'en est rien, car j'ai simplement imité sur ma main, à deux reprises différentes, le bruit de trois baisers... Demandez à mademoiselle si elle a senti le moindre contact de lèvres sur ses joues... Croyez-moi, monsieur, je vous dis la vérité... Je ne cherche à disculper personne et je ne connais même pas le jeune homme que vous venez d'insulter si gravement... Mais il est de mon devoir d'honnête garçon d'endosser toute la responsabilité de ma gaminerie... Voici mon adresse, ajouta-t-il en saluant et en tendant sa carte.

» Monsieur Montigny y jeta rapidement les yeux et lut :

» PAUL LEBLANC

» Artiste peintre

» Elève de Gérôme

» 147, rue de Rome.

» Si mon cousin Montigny est d'un caractère vif et bouillant, il sait également reconnaître ses torts. Cela, du reste, prouve un esprit droit et bien équilibré.

» Ah ! sa résolution fut vite prise. En rentrant à Paris, dès le soir même, il se présenta chez monsieur Salverre, lui expliqua le qui-proquo et lui présenta ses excuses. Acceptées sans difficulté, les deux hommes furent les premiers à rire de cette scie d'atelier.

» Pour bien accentuer la réconciliation, mon cousin crut devoir inviter monsieur Salverre à venir dîner chez lui le jeudi suivant, et l'ingénieur, — car il sort de l'Ecole centrale, — se montra d'excellente composition et fut exact au rendez-vous.

» Que vous dirai-je de plus ? Les charmes d'Edmée exercèrent leur fascination sur le cœur du jeune homme. Il s'éprit de plus en plus de mademoiselle Montigny. Ses superbes yeux noirs et sa bouche mutine, troublant son sommeil, il la demanda en mariage, et, comme il appartient à une très honorable famille, et jouit d'une grande aisance, qu'il est aimé d'Edmée, les parents ont donné avec bonheur leur consentement.

» Sans le baiser du rapin, simulé avec un art infini sous le tunnel, aujourd'hui nous n'assistierions pas aux noces de mademoiselle Montigny ; car il y a gros à parier que les jeunes gens ne se seraient jamais connus.

— Très heureuse conclusion... Mais, dites-moi, dans cette histoire, qu'est devenu M. Paul Leblanc ?

— Regardez en face de vous... Oui... Ce garçon d'honneur, à l'œil éveillé et rieur, à la moustache en croc, irréprochable dans sa tenue...

— C'est lui ?

— Parfaitement... Sa place n'était-elle pas désignée à l'avance...

— En effet, il devait nécessairement assister à la fête...

— Eh !... Eh !... Qui sait si sa jolie demoiselle

d'honneur, l'expiègle blanche et rose, qui s'appuyait tout à l'heure si gracieusement sur son bras, ne lui inspirera pas, à son tour, des idées matrimoniales ?

— Dame ! cela ferait un beau coup double !

HENRI DATIN.

On bladien qu'a z'u lo subliet copà ao tot fin.

Lâi a tot parâi dâi rudo coco dein stu mondo. Binsu que lâi a dâi bons zigues ; mâ lâi a assebin dâi z'espèces dè lulus que suffit que l'aussont étâ on part dè senannès dein lo défrou po que ne trovèyont rein à lâo potta quand châi revingnont. Tot cein c'est dè la braga. Sè crayont què dè tot critiquâ et dè tot delavâ cein que sè fâ per tsi no cein lè va fèrè passâ po dâi dzeins dè sorta, qu'ont étâ dein lo grand mondo et qu'ont mé dè cabosse què dâi pourro pétaquins que sont adé restâ pè l'hotô découtè lè bocans et lè modzons. A lè z'ouèrè, l'ont tant vu dè bio z'affèrès que tot cein qu'est per tsi no n'est què dè la ripaupée.

Y'a on part d'ans, on gaillâ dè clia sorta, dè pè châttrè, qu'étâi revenu dè l'étrandzi, étâi z'u à l'espousechon dè Zurich, iò sè reincontrâ on dzo avoué duè cognessancès. Après avâi prâo roudâ dein l'espousechon, l'alliront partadzi onna botolie dèzo la cantina et lo compaon bragavè que l'avâi vu dein dâi grantès velès dâi z'autro z'affèrès què cein.

Tandi que l'étion quie, vaitsé onna musica qu'arrevè et que montè su la galéri po s'einmodi à djui. Quand lo gaillâ ve que cliaò musicarès aviont met dâi câsques su la tète, ye fe âi z'autro : « Ah ! bravô ! c'est dâi z'allemands ! vo z'allâ cein ouèrè ! Ma fai, à leu lo ponpon po maniçi cliaò z'instrumentes. Lè nouïtro ne sont què dâi petits crazets à coté. »

La musica ein einmourdzè iena, ma fâi, onna balla, que fasâi rudo bio ouèrè.

« Eh, eh ! qu'ein ditès-vo ? fâ lo lulu, âi-vo oïu coumeint cliaò cornets tè détorteliont cein et coumeint cliaò bombardons tè cratchont la bassa ! Et l'eintrémi, coumeint dâo diablo t'astiquont cein ! N'est pas lè fanfarettes et lè musiquettes dè per tsi n' qu'ein porriont fèrè atant ; ne lâo montont pas à la grellhie. Reïn qu'à cein ouèrè on vai qu'on a affèrè à dâi vretâblo z'artisses. »

N'ia pas ! clia musica djuivè adrai bin ; et quand l'eïn eut onco soçliâ on part, totès pe ballès lè z'enès què lè z'autrès, que lo gaillâ ne botsivè pas dè bragâ cliaò tant fameusa musica allemanda, ye fâ à sè compaonns :

— Faut portant que satso dè iò vignont : se l'est cliaò dè Munique âo bin cliaò dè Stroutegard que sont tant recriâ. Cein porrai bin ètrè leu, à lè z'ouèrè.

Adon ye criè on someiller et lâi fâ :

— Dites-voilà qu'est-ce que c'est que cette musique et d'où vient-elle ?

— C'est l'Union Instrumentale de Lausanne, lài répond lo valottet.

— Vouai!.....

Et lo gaillâ, tot motset, est restâ tant ébaubi, que n'a pas pu repipâ on mot d'on bon moment, tandi que lè dou z'altro, que l'aviont laissi bragâ, quand bin saviont cein qu'ein irè, rizont dein lào barba dè lài vairè lo subliet copâ asse franc.

Un souvenir des Ohmgeld.

Sous ce titre, nous lisons les amusants détails qui suivent, publiés dans une brochure lors du mouvement que souleva en Suisse, vers 1872, la grosse question des *Ohmgeld* (droits d'entrée perçus par les cantons):

« Voyez un peu ce beau jeune homme de cette bonne ville de Neuchâtel, qu'on dirait bâtie avec du beurre de Berne; il est paré comme pour une fête: c'est qu'en effet il doit être parrain dans un village à quinze minutes au-delà de la frontière.

La marraine est jeune et jolie, sans parler d'autres avantages qui ne sont pas à dédaigner. Le voilà donc parti avec son gentil petit coursier, qui a fait avec lui sa première école de guide l'année dernière. Plongé dans de douces rêveries, qui pourtant ne lui ont pas fait oublier de mettre dans le caisson de sa légère carriole deux bouteilles du meilleur crû de la ville, il ne lui vient pas à la pensée qu'il va passer d'un pays dans un autre. Il pense probablement à la Bernoise aux yeux bleus; mais non pas à celle qui a des *gabelous* à la frontière. Son joli cheval ne connaissant pas cette espèce de militaire qui crie d'arrêter devant le bureau de l'ohmgeld, le bruit du char, ou autre chose, empêchant d'ailleurs le jeune homme d'y prendre garde, la frontière est franchie.

Bref, on arrive tout à point au milieu de la jeune famille pour échanger les salutations d'usage et recevoir le joli bouquet de la marraine, à laquelle, au premier coup de cloche, on présente gracieusement son bras droit. Tout à coup, le jeune homme se sent saisi par la main rude et tremblante d'un drôle qui lui crie en s'essuyant le front: *Fous safez tu fin tans fotre caisson*. En effet, le fidèle serviteur de la République de Berne venait de s'en assurer en fouillant la voiture restée devant la maison.

Trempé d'une rare sueur pour avoir suivi la voiture, le douanier parle de confiscation du cheval, de la voiture, de prison et d'une amende de 40 francs, mais en fin de compte, et moyennant la garantie des gens de la maison, on se contente d'appliquer cette dernière peine.

Il a fini de sonner, et il faut aller au pas de course à l'église.

Maintenant, pour être sûr de votre affaire, mon beau jeune homme, n'allez pas oublier d'inviter ce soir le coulant préposé à l'ohmgeld, qui, par certaines considérations, ne vous a appliqué que le minimum de la peine, afin que l'année prochaine vous puissiez faire encore votre service militaire avec le même cheval, et chanter avec les camarades du canton voisins les bienfaits de la *fraternité* dans la même caserne.

Arrêtez-vous en deçà du pont, en face d'un certain bureau, le soir d'un jour de marché de Neuchâtel, vous pourrez observer une espèce d'ombre, allant d'un char à l'autre; c'est tout simplement un être vivant qui s'assure à l'avance de sa proie pendant que le cheval mange son picotin et que le propriétaire du char boit la dernière chopine sur le sol neuchâtelois, pour éviter l'ohmgeld. Les uns passent après cela sans que personne semble s'inquiéter d'eux, d'autres sont hêlés dès qu'ils ont dépassé le bureau sans rien dire.

— Avez-vous compris ?

Si un tonneau, qui a passé trois fois à la frontière bernoise, pouvait revenir vide, le dedans en dehors, on le prendrait pour un monstrueux hérisson ou porc-épic, tellement il est garni de chevilles. Ce n'est pas assez d'accompagner son vin d'un certificat d'origine, délivré en connaissance de cause par le préposé communal ou municipal dont la signature et celle du propriétaire doivent être attestées par un notaire digne de foi, il faut encore que tout le personnel des bureaux d'ohmgeld arrive, muni de récipiendaires d'une capacité à leur convenance, perçoirs, chevilles, etc., soutire de votre vin jusqu'à ce qu'il ait suffisamment constaté que le vin est bien du vin, et de plus, de provenance suisse. Après cela, ô fraternelle faveur! on vous admet à jouer de la différence d'un centime par pot sur les vins étrangers, sur un tonneau de 50, 70 ou 100 pots, après une dépense de 1 fr. que vous a coûté le certificat d'origine, et 4 ou 5 % de déchet au minimum.

Réclamez, vous dit-on, si on vous en a pris davantage. Mais, a-t-on jamais vu une réclamation aboutir pour soustraction auprès de l'ohmgeld bernois? Si on ne vous le dit pas en propres termes, on vous donne assez clairement à entendre que ce que vous avez de mieux à faire est de vous estimer très heureux de ce qu'on ne vous a pas pris davantage. »

Le pavillon Favey, Grognez et Cie à Yverdon.

Un Lausannois, revenant d'Yverdon, nous rapporte que M. Favey, cafetier,

2, route de Neuchâtel, Yverdon, vient d'adjoindre à son café un charmant petit pavillon ombragé, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la chaîne du Jura et la ligne Yverdon-St^e-Croix, ligne que Favey et Grognez appellent le « chemin de fer de la Tempérance. »

Le propriétaire susnommé a fait placer sur ce pavillon l'enseigne: *Restaurant Favey, Grognez et Cie*, en souvenir du passage des deux inséparables dans son établissement, lors de leur visite à l'Exposition vaudoise.

De nombreux Yverdonnois iront sans doute se rafraîchir dans le nouveau pavillon, si agréable en été. Ils auront peut-être la chance d'y rencontrer un jour ceux auxquels il doit son nom.

Livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE: Les nouveaux termes scientifiques adoptés par l'Académie française, par M. E. Naville. — Indépendante! Nouvelle, par M. Jean Teriam. — La question du Maroc, par M. Pierre Martel. — Romanciers anglais contemporains. Robert-Louis Stevenson, par M. A. Glardon. — Le bailli de Greifensee. Nouvelle, par Gottfried Keller. — Chemins de fer suisses, par M. Ed. Tallichet. — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, russe, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

Boutades.

L'examineur. — Que fit Agatocle en débarquant sur la côte d'Afrique ?

Le candidat. — Il brûla ses vaisseaux.

L'examineur. — Dans quel but ?

Le candidat. — Pour montrer à l'ennemi de quel bois il se chauffait.

Lu, l'autre soir, dans un journal d'annonces :

« On demande une femme de chambre, bonne musicienne. »

— C'est, dit notre ami F..., pour aider la cuisinière à faire danser l'anse du panier !

Un curé reprochant à un couple nouvellement marié le tort qu'ils avaient de se disputer aussi souvent qu'ils le faisaient: « Vous êtes d'autant moins excusables, leur dit-il, qu'à vous deux vous ne devez faire qu'un. »

— Nous ne faisons qu'un! reprit le mari: ah! monsieur le curé, comme vous vous trompez!... Si vous preniez la peine d'écouter quelque fois à nos fenêtres, vous croiriez que nous sommes vingt.

On peut lire le *Conteur Vaudois*, à Paris, chez M. Roset, marchand de vins, 78, rue des Petits-Champs.

L. MONNET.

LAUSANNE.— IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.